

DECISION N° 2022-08

**OBJET : Marché SID22D - Acquisition d'un véhicule Peugeot 2008 -
Signature**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 21 juillet 2020, aux fins de prendre toute décision, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et services passés en procédure adaptée ;

VU la délibération du Syndicat du 28 septembre 2021 autorisant le remisage à domicile d'un véhicule de service par le Directeur/la Directrice des Services Techniques pour le trajet travail/domicile ;

CONSIDERANT le besoin du Syndicat de disposer d'un véhicule notamment affecté aux trajets travail/domicile et déplacements professionnels avec remisage à domicile de la Directrice des Services Techniques mutualisée ou à l'Hôtel de Ville au 16 rue de Pontoise 78100 Saint-Germain-en-Laye ;

CONSIDERANT que la procédure d'acquisition est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT le devis du 28 juin 2022 établi par le prestataire ;

Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De procéder à l'acquisition d'un véhicule d'occasion Peugeot 2008 1.5 BlueHDi 100 ch S&S BVM6, Active Business auprès de la société Carnext.com Fr sis 5-7 avenue Louis Pasteur ZI Pariwest CS 10186 - 78313 Maurepas Cedex - immatriculé au RCS de Versailles sous le n°880 832 068, pour un montant total de 12 492,00 euros HT soit 15 382,76 euros TTC, incluant les frais de carte grise et d'immatriculation, pour une date de mise à disposition au 15 juillet 2022.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le - 4 JUIL. 2022

Transmis en Préfecture et affiché le - 4 JUIL. 2022

Mark VENUS

Pour le Président empêché
Premier Vice-Président du Syndicat Intercommunal

